

Je cite également le discours que l'archevêque de Canterbury prononçait à l'occasion du synode général de l'Église anglicane en 1983. Il déclarait:

Sans remettre en doute l'honnêteté ou la bonne foi des partisans de l'unilatéralisme, je crois que le multilatéralisme a également une grande valeur morale. Dans un monde immoral, le chrétien a comme première responsabilité morale de travailler pour la paix. Les négociations et la création de nouvelles organisations internationales exigent également du courage moral et de la persévérance.

La dissuasion est efficace depuis 40 ans. Faisons en sorte qu'elle ne perde rien de son pouvoir.

**M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de répondre à mon collègue qui, comme tous le savent ici à la Chambre, a beaucoup travaillé pour le Canada et sa défense. Monsieur le Président, on a vu au cours de 1987 des progrès spectaculaires dans les négociations bilatérales entre les États-Unis et l'U.R.S.S. sur les questions touchant le contrôle des armements. Le résultat le plus tangible a été la signature en décembre, au sommet de Washington, d'un accord sur les FNI. Cela constitue un moment historique pour l'OTAN et témoigne de l'assiduité et de la cohésion avec lesquelles les États-Unis et leurs alliés ont poursuivi un résultat valable.

A divers égards, le traité sur les FNI apporte des précédents intéressants qui pourront être intégrés à l'avenir à d'autres accords sur le contrôle des armements. Premièrement, le traité prévoit des réductions asymétriques, les Soviétiques étant tenus de supprimer plus de missiles de la FNI que les États-Unis. Il s'agit d'un précédent utile pour d'autres accords de contrôle des armements où il existe un déséquilibre entre les forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, comme c'est le cas pour les forces conventionnelles. En deuxième lieu, le traité instaure un régime de vérification nouveau et sans précédent qui fait une large place aux inspections sur le terrain. Troisièmement, en supprimant une catégorie complète de systèmes nucléaires américains et soviétiques, il fait la preuve qu'on peut désormais envisager en matière de contrôle des armements des objectifs beaucoup plus ambitieux que ce qu'on avait cru qu'il était possible d'envisager auparavant.

Enfin, il fait la preuve que les programmes obligatoires de modernisation et de perfectionnement et les accords sur le contrôle des armements ne représentent pas une alternative mais constituent des aspects complémentaires des efforts de l'OTAN visant à assurer la sécurité en faisant appel à des forces réduites.

La possibilité d'un accord sur le contrôle des armements avait été prévue dans le Livre blanc sur la défense déposé à la Chambre en juin. Le recours à des moyens de défense efficaces et le contrôle des armements sont des volets complémentaires de la politique canadienne en matière de sécurité. Bien que les forces conventionnelles ne puissent pas remplacer complètement les armes nucléaires, la suppression des missiles de la FNI de l'OTAN donne plus d'importance aux moyens de défense conventionnels et rend donc d'autant plus importants les efforts visant à accroître la contribution militaire du Canada à l'Alliance.

En même temps, la nécessité de redresser le déséquilibre actuel des armes conventionnelles en Europe est une priorité de notre gouvernement et de l'ensemble de l'OTAN. Celle-ci

### *L'ajournement*

consacre une énergie et des ressources considérables pour moderniser et pour normaliser ses efforts.

Notre livre blanc essaie en partie de s'attaquer à ce problème, en centralisant nos engagements terrestres et aériens dans la région centrale de l'OTAN. Cela permet de rationaliser et de rendre plus efficace notre participation à l'équilibre des forces conventionnelles.

Ce qui est important également, ce sont les mesures que nous avons prises, en tant que membre de l'OTAN, pour redresser l'équilibre. Nous procédons actuellement à des négociations exploratoires avec des représentants du Pacte de Varsovie, à Vienne. Nous espérons que ces entretiens porteront fruit, et que de nouvelles négociations sur les armements conventionnels pourront commencer à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Ces entretiens s'attaqueraient au problème des armes conventionnelles de deux points de vue complémentaires. L'une de ces conférences porterait sur les mesures de restauration de la confiance, afin d'ajouter une certaine dose de prévisibilité à l'activité militaire sur le territoire européen.

Ces pourparlers viendraient renforcer, si je puis dire, les heureux résultats de la Conférence de Stockholm tenue en 1986, qui a abouti à un accord sur la restauration de la confiance dont la mise en oeuvre est commencée.

La seconde négociation s'attaquerait à la possibilité plus aléatoire de supprimer les disparités dans certaines catégories de forces conventionnelles qui sont essentielles au lancement d'attaques surprises ou d'une offensive de grande envergure. Nous allons tenter d'atteindre un niveau tel que l'un ne puisse menacer l'autre mais demeure en mesure d'assurer une défense légitime.

● (1810)

#### LA RÉFORME FISCALE—LE MONTANT DES IMPÔTS PERÇUS PAR LE GOUVERNEMENT/LES PRÉVISIONS DU LIVRE BLANC CONCERNANT LA TAXE DE VENTE

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre des Finances (M. Wilson) le 17 décembre 1987 au sujet du projet gouvernemental de réforme fiscale.

Avant l'élection de 1984, le ministre avait dit en Chambre que son parti n'augmenterait pas les impôts, que les impôts étaient déjà trop élevés au Canada. Depuis 1984, les Canadiens sont victimes d'un arnaquage fiscal sans précédent, qui frappe le plus souvent les Canadiens à faibles et moyens revenus. Aucun gouvernement antérieur n'avait relevé les impôts à cette cadence. J'ai énuméré plusieurs de ces augmentations dans le discours que j'ai fait le 12 février au sujet de l'autorisation d'emprunt, et je ne vais donc pas le reprendre par le détail. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir ils ont augmenté de 67 p. 100 le produit de la taxe de vente sur les fabricants, de 45 p. 100 le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 8 p. 100 le produit de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés.

Les projections du ministre portent sur une réduction de 11 milliards du montant des impôts sur le revenu des particuliers au cours des cinq prochaines années. En d'autres termes, il les a fait monter de 22 milliards en trois ans et projette maintenant d'en rembourser 11 milliards au cours des cinq prochaines années.